

Guide de l'évaluation

Note liminaire

Fondée en 2014, la revue *Nacelles. Passé et présent de l'aéronautique et du spatial* souhaite fédérer les recherches en SHS autour des thèmes liés à l'histoire de l'aéronautique et du spatial dans une dimension mondiale et dans un temps long. Dans cette optique, son comité éditorial a établi pour chaque article une procédure d'évaluation rigoureuse, réalisée en toute indépendance par deux chercheurs choisis ou non parmi les autres comités de la revue, selon des critères de spécialité.

Procédure et fiche d'évaluation

L'article de recherche, entièrement anonymisé par son auteur, doit parvenir au secrétaire de rédaction via l'adresse mail de la revue nacelles@univ-tlse2.fr. Il est ensuite envoyé par ce dernier aux deux spécialistes qui l'évaluent sur la base de critères d'originalité, de qualité et de pertinence scientifique dans un délai de trois mois maximum.

Néanmoins, le texte peut faire l'objet d'un refus direct s'il n'entre pas dans la ligne éditoriale de la revue (thématiques, ancrage disciplinaire, rigueur scientifique, etc.) ou lorsque les normes rédactionnelles empêchent une évaluation en l'état (révisions de langue nécessaires, texte peu clair, non-respect des recommandations aux auteurs, etc.).

Une fiche d'évaluation (voir document) est soumise aux rapporteurs pour les aider à normaliser la procédure et appliquer les mêmes critères à tous les textes évalués. Aussi, les rapporteurs rendent un avis sur la possibilité ou non de publication du texte, pointent les qualités et les défauts du texte, font des propositions de modifications et de compléments ou suggèrent des pistes complémentaires d'analyses.

Tout texte qui fait l'objet d'un refus à un quelconque stade de la procédure peut être soumis à nouveau à la revue qui en réétudiera le contenu comme s'il était reçu pour la première fois. Cela dit, il devra au préalable être réécrit pour intégrer les recommandations faites par les évaluateurs.

Cette évaluation visant à la fois à assurer la qualité éditoriale de la revue et à aider les auteurs à améliorer leurs textes, il est demandé aux rapporteurs d'être cordiaux, mais rigoureux, dans l'évaluation.

Décision

L'expert dispose d'un délai de trois mois pour évaluer le texte qui lui est parvenu via le secrétaire de la revue. C'est à cette même personne qu'il remet la fiche d'évaluation (accompagnée si nécessaire du texte dans lequel sont insérées certaines de ses remarques) dûment renseignée. Le secrétaire de la

revue transmet le texte au comité éditorial, qui procède à une relecture collective du texte et de l'évaluation des deux experts.

Sur la base du rapport des évaluateurs, le comité éditorial peut décider d'accepter le texte en l'état, de demander des modifications de détail (délai de révision d'un mois), des modifications importantes (délai de révision de trois mois maximum) ou de refuser le texte. Dans tous les cas, c'est le comité éditorial qui juge en dernier ressort.

Les auteurs reçoivent ensuite un rapport de l'évaluation les informant de la décision prise par le comité éditorial. Celui-ci est accompagné de tout ou partie des fiches d'évaluation rédigées par les experts. Ils disposent d'un délai de un à trois mois pour remettre leur texte modifié au secrétaire de rédaction.

Pour toute question complémentaire ou observation, merci de contacter le secrétaire ou la direction de la revue via l'adresse mail de la revue : nacelles@univ-tlse2.fr